Santé, sécurité & conditions de travail

REF : IRP06

Prévenir et gérer le harcèlement moral dans l'entreprise



Durée de la formation : 7h soit 1 jour

Public visé : Membres élus du CSE, DS, RS

Interentreprise : 548€ HT soit 594,58€ TTC incluant la prestation hôtelière (salle, pauses, déjeuners)
Intraentreprise : 1490€ HT soit 1616,65€ TTC pour un groupe de 12 apprenants maximum

Formateur : Fabio FERRARA

PRÉREQUIS

Aucun

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Pédagogie interactive, dynamique et participative : alternance d'apports théoriques avec majoritairement des cas pratiques en sous-groupes, vidéos, quizz et tests pour consolider et conforter les apports.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis à l'issue de chaque journée de formation.

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Présentiel : Formation dans nos locaux partenaires. Salles de formation équipées de paper board, wifi, et accessibles en transports (voiture, bus…). Votre convocation comportera un plan d'accès.

Mise à disposition sur notre site internet www.cadriformat.fr des sessions de formations. Réponse à une demande en moins de 48h.

Entrée en formation selon calendrier prévisionnel 2026 / 2027.

ACCESSIBILITÉ

Nos prestataires hôteliers permettent l'accès aux P.M.R. Contacter le référent handicap yann.guillaume@cadriformat.fr pour toute question relative à l'accessibilité universelle de nos formations aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de:

- Identifier le cadre juridique
- Caractériser le harcèlement moral
- Définir les mesures de prévention et de gestion des cas de harcèlement

PROGRAMME

Le cadre juridique du harcèlement moral

- Définition légale et apports jurisprudentiels
- Sanctions encourues pour l'employeur et l'auteur

Le périmètre du harcèlement

- Identification des agissements et faits caractéristiques
- Formes de harcèlement moral : descendant, ascendant, horizontal
- Processus de harcèlement
- Indicateurs objectifs du harcèlement

La prévention du harcèlement

- Mesures règlementaires : accords collectifs, règlement intérieur
- Les outils de communication : actions de sensibilisation, charte et code de bonne conduite, procédure de signalement, affichage obligatoire
- Collaboration avec les acteurs de la prévention
- Repérage des situations à risques

Réagir face à un signalement

- Rôles respectifs de la Direction/RH, des managers et du CSE
- Définition de son propre mode opératoire
- Étude de la matérialité des faits, régime de la preuve
- Enquête interne & mesures conservatoires
- Médiation